

UN MAX DE BONNES RAISONS !

Les négociations salariales

Les négociations annuelles obligatoires viennent de s'achever. La Poste, dans sa grande générosité, nous a proposé une augmentation de 2,5 %, bien en dessous de l'inflation.

Suite aux mobilisations qui ont commencé en janvier sur la PIC de Cestas en Gironde et plus généralement les 6 et 15 février, La Poste a revu sa copie et nous propose 3,5 %...

Bien entendu, pour nous, c'est encore insuffisant et toujours en dessous de l'inflation ! Ce n'est ni plus ni moins

qu'une baisse du pouvoir d'achat que la direction nous propose.

Et quid de l'heure de nuit qui n'a pas été revalorisée depuis des années ?

La sous-traitance

Les réorganisations s'enchaînent sur les PFC, avec toujours plus de sous-traitance et de suppressions d'emplois de postiers. VIAPOSTE, dans un dumping social organisé par la direction de la BU colis, prend toujours plus de place dans nos PFC pour traiter l'activité avec des conditions de travail dignes du Moyen Âge ! Notre directeur de la BU colis est également le directeur de VIAPOSTE. N'y a-t-il pas conflit d'intérêts ?

Nous allons regarder ça de plus près...

Les primes sous condition

Que ce soit la prime Challenge de fin d'année ou la prime bonus qualité, pour y avoir droit dans son intégralité, il faut avoir la santé d'un robot. En effet, impossible d'anticiper quoi que ce soit avec ces primes tellement les conditions pour les toucher dans leur intégralité sont drastiques. Combien de collègues usés par le travail ou avec une santé précaire ne comptent pas dessus ? Cela amène entre autres à des iniquités de traitement suivant notre santé. Inadmissible !

Nous exigeons à la place un 13e mois de salaire et des primes sans condition d'attribution.

Le flicage des salariées sur leurs postes de travail

Dans les nouvelles organisations de travail, notamment sur les nouvelles PFC, un nouveau poste de travail pour gérer l'activité a été créé : la supervision ! Très vite, dans certaines PFC, nous nous sommes rendu compte que la supervision était aussi utilisée à des fins de flicage grâce aux caméras de vidéosurveillance. Inadmissible et illégal !!!

Un rappel de la CNIL sur l'utilisation des caméras a été fait sur la PFC Le Rheu (35), ainsi qu'une saisie du CHSCT sur la PFC Aquitaine, amenant toujours à la même conclusion : **l'utilisation faite par la supervision des caméras de vidéosurveillance ne peut en aucun cas servir des fins managériales ou disciplinaires !**



Pour toutes ces raisons, faisons du 2 avril une grande grève nationale à La Poste pour peser sur nos revendications ! SUD PTT défend :

- **La revalorisation du complément de rémunération de 300 €**
- **Un 13e mois**
- **1 888 € de salaire net de base pour toutes et tous**
- **L'arrêt de la sous-traitance avec l'internalisation de l'activité et l'embauche de postier-es**
- **L'arrêt du management autoritaire.**